

L'AGRICULTURE-Développement local

De ager, « champ », et de cultura, « culture »

Notre Histoire de France conserve quelques phrases célèbres telles que :

« Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée et les vrais mines et trésors du Pérou » (Duc de Sully – 1559-1641)

« Je veux qu'il n'y ait si pauvre paysan en mon royaume qu'il n'ait tous les dimanches sa poule au pot » (Henri IV – 1553-1610). Pour parvenir à ce but, Sully, alias Maximilien de Béthune, surintendant des finances et administrateur talentueux, attaché aux traditions agricoles, établit une politique économique cohérente et globale, dotée d'un programme de construction de routes, ponts et canaux, facilitant les communications.

Il encourage les travaux d'Olivier de Serres (1539-1619) considéré comme le père de l'agronomie moderne. Celui-ci multiplie les innovations : drainage et irrigation, compostage des déchets organiques, soufrage de la vigne, suppression de la jachère etc... Il publie, en 1600, le premier ouvrage d'agronomie scientifique : *« Théâtre d'agriculture et mesnage des champs »*, puis, à la demande de Sully : *« Traité de la cueillette de la soye par la nourriture des vers qui la font »*.

Quelques données sur l'agriculture en France et en Europe :

Jusqu'au XIXe siècle, la France restera un pays agricole à 90%. Au milieu du XIXe siècle 75 % des emplois sont des paysans ; Les exploitants agricoles ne représentent que 2,1% **en 2019**.

52% sont des surfaces agricoles en France (2019-Metropole). Les grandes cultures (céréales, oléagineux...) se font sur 45 % des surfaces agricoles. 39% des sols français sont des espaces naturels (forêts-landes-roches), 41 % sont des espaces boisés.

<https://ue.delegfrance.org/l-agriculture-francaise-en-3038> (Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) 2 types d'aides sont versées aux agriculteurs de l'UE (Union Européenne) : des aides directes au revenu selon les surfaces exploitées et la production de certains produits, et des aides indirectes portant sur le développement rural selon 4 dispositifs. La France est le premier bénéficiaire de subventions agricoles dans l'Union européenne (UE). Selon les évaluations du tableau de bord du budget de l'UE, la France a reçu près de 9,5 milliards d'euros de subventions européennes en 2022, distribués à plus de 400 000 bénéficiaires du secteur agricole tricolore. (Statista – janvier 2024)

La France est : 1^{ère} en agriculture européenne, le 1^{er} cheptel bovin en Europe (2020) ; 6^e exportateur mondial de produits agro-alimentaires et 5^e producteur mondial de blé. (2020) 1^{er} exportateur mondial de semences agricoles, 1^{er} exportateur mondial de pommes de terre, 1^{er} producteur européen de légumes en conserve, de graines oléagineuses, de lin fibre, d'œufs, 1^{er} exportateur mondial de malt, d'eaux naturelles. La plus grande diversité de fromages se trouve en France (1200).

En Isère : (D. L. du 29/1/24) la surface agricole utile 240 300 ha représente 30% de la superficie de l'Isère. 676 exploitations cultivent en bio sur 12 % de la surface agricole utile. En 2022, le prix moyen en Isère était de **3257 euros par hectare** (pour des terres nues).

(<https://www.feve.co/prix-des-terres-agricoles-departements-france#carte>)

Agriculture sur le Plateau des Petites Roches

Les habitants du plateau vivaient essentiellement d'agriculture avant le XXe siècle : quelques bêtes pour le lait, fromages, viande (vache, bœuf, mouton), un peu de cultures de céréales, quelques cepes de vigne, un peu de vente de bois. On peut lire, dans les articles que nous avons fait paraître sur notre site internet, à ce lien :

<https://www.adepal-ppr.fr/medias/files/activite-economique-d-antan-aux-pr.pdf>

<https://www.adepal-ppr.fr/medias/files/economie-forestiere-aux-petites-roches.pdf>

que le foin était abondant et avait une grande valeur à cette époque. Les prairies sont toujours appréciées de nos jours si on en juge par les troupeaux de vaches paissant sur le Plateau en été. Cependant le foin l'est-il tout autant ? Des tas de rouleaux de foin accumulés, soumis aux intempéries, ne semblant pas avoir leur utilité le long de la route entre St Hilaire et St Bernard, posent question. Ce foin ne ferait-il pas l'affaire des éleveurs des Petites Roches obligés d'en acheter ailleurs ? Celui-ci risque de devenir une denrée rare avec les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.

Dans les années 1900, il y avait encore environ 25 familles d'agriculteurs à St Bernard. La plupart des fermes ne comptait que 3 ou 4 vaches. Les surfaces d'exploitation pouvaient atteindre 19 ha (CORTIL). La plus importante était celle de Séraphin DORIS. *(Selon témoignage d'un ancien agriculteur de St Bernard).*

Un groupement foncier agricole (GFA) a été créé en 2015 en Chartreuse, dont l'objectif était d'acheter du foncier et de le louer à long terme pour aider et sécuriser de nouvelles installations. La commune de Plateau des Petites Roches s'est beaucoup investie pour installer des agriculteurs, selon Mme la Maire. En 2023, 25 hectares devaient être achetés sur la commune de Plateau-des-Petites-Roches au profit de huit exploitants agricoles. *(Selon Assemblée générale de l'association des agriculteurs de Chartreuse-AAC du 9 mars 2023 à Plateau-des-Petites-Roches)* En réalité ce ne seront que 13 ha au profit de 4 exploitants. *(Voir chapitre ci-après).*

On a regroupé les 2 AFP des côtes à St-Hilaire et St-Michel à St-Bernard en une nouvelle AFP des Petites Roches. Les Associations Foncières Pastorales (AFP) regroupent des propriétaires de terrains situés en zone rurale souvent défavorisée ou de montagne. Ils constituent des instruments d'action privilégiés pour la gestion foncière, l'aménagement, l'entretien et la valorisation de ces espaces. Ils peuvent bénéficier d'une aide au démarrage de leur activité afin d'alléger leurs charges de constitution de leur première gestion. *(Parc naturel régional de Chartreuse)*

La Ferme OUCHE : Itinéraire d'un agriculteur du Plateau des Petites Roches.

Située sur la route du Col de Marcieu, son nom vient du Gaulois OLCA qui signifie terrain labourable, et OSCHE, en langue d'Oïl, ancienne langue romane du IXe s, désignant un terrain fertile. Ce nom, du genre féminin a été donné par les propriétaires actuels. LUCAS, originaire du Plateau, a suivi une formation en agriculture et celle de paysagiste. Il achète avec d'autres (moins d'une dizaine d'associés) une parcelle de 2000 m², en 2020, à St Bernard où ils cultivent, ensemble sous forme de jardin partagé, des légumes de saison vendus au marché et restaurant (Baribal) locaux.

Un projet de boulangerie (pain au levain biologique, cuit au feu de bois) vient se greffer sur cette petite exploitation. Le four en pierres utilisé est un authentique four à bois originaire du village voisin, St PANCRASSE Hameau du Neyroud. Sa construction, en ces lieux, a nécessité 3 mois de travaux. Le bois utilisé pour la cuisson du pain provient des chutes de débit de charpente d'une scierie du Grésivaudan. Le souhait des associé(e)s serait, à long terme, de cultiver les farines utilisées

pour le pain. Lorsque le blé et la farine sont produits sur place, la confection et la vente du pain sont considérées comme faisant partie du domaine agricole. Pour le moment, les farines bio sont achetées dans une petite minoterie du Trièves, et la boulangerie reste dans le domaine artisanal.

D'une fournée par semaine, la confection du pain passe très rapidement à 3 fournées par semaine afin de satisfaire la demande.

Suite au décès de Madame Edwige CORTIL, agricultrice à St Bernard (*voir précédemment*), l'héritière désire mettre en vente sa ferme et les terrains adjacents. La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) choisit le projet retenu. Le domaine est vendu à une SCI composée de 8 artisan(e)s-agriculteur(trice)s et d'associé(e)s extérieur(e)s. (*Journal municipal n°17 – PV CM du 16/12/21*), collectif choisi pour du maraîchage et de l'élevage de brebis avec transformation fromagère.

Le GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) « **Ferme du SAMBEC** » (*) créé en 2022, a bénéficié de fonds européens et régionaux pour son installation, route des Benoits à St Bernard. Ces fonds couvrent environ 40% des dépenses des constructions neuves, le reste étant à la charge du GAEC. Des investissements complémentaires seront à prévoir (serres pour le maraîchage par exemple).

Les gérants sont 3 : THIBAUT (élevage), CAROLE (fromagerie et transformation laitière) et LUCAS (maraîchage).

Les 70 brebis, de race Manech à tête rousse (origine pays basque), de bonne productivité, sont hébergées dans la nouvelle bergerie dont la construction vient de se terminer. La commercialisation des produits est prévue pour mi-mars 2024.

Les activités agricoles utilisent une petite vingtaine d'hectares sur la commune, dont la moitié autour de la ferme, ce qui est insuffisant pour développer la culture des céréales nécessaires au pain, et aussi aux brebis laitières. Les agriculteurs cultivent également 1 ha de luzerne, pour les brebis, dans la vallée du Grésivaudan.

Une acquisition foncière a été effectuée par le GFA, sur la sollicitation de 4 agriculteur(trice)s pour un terrain de 13 ha où se situait l'établissement de santé de ROCHEPLANE. Les sols sont en friche et le projet actuel est de valoriser le bois. Les surfaces agricoles non forestières ont été réparties en 4 baux équivalents.

La Ferme OUCHE, route du col de Marcieu à St Bernard, conservera l'atelier boulangerie (le four à pain et le laboratoire de confection), ainsi que la culture des herbes médicinales, aromatiques, un des domaines de NOEMIE.

Selon LUCAS, les terres agricoles utilisées sur le Plateau, par les agriculteurs ayant leur siège ici, représentent moins de 5% de la surface agricole utile de la commune de Plateau des Petites Roches. (**) Le reste étant exploité par des agriculteurs extérieurs au Plateau.

Comment LUCAS et associé(e)s, voient-ils leur futur ? La situation est bien engagée. Toutefois, l'avenir de l'activité est tributaire de l'évolution du climat, à laquelle on peut ajouter les conditions géopolitiques, et les ressources en eau, en particulier. Plus concrètement, l'augmentation du cheptel pourrait atteindre 90 brebis mères, au maximum. Les ventes sont destinées à la consommation locale du Plateau mais on pourrait, éventuellement, les élargir à la vallée car : « *Convaincus par la démarche militante des AMAP, nous souhaiterions également élargir la commercialisation des produits laitiers et*

des colis de viande du GAEC Ferme du SAMBEC aux AMAP du Grésivaudan, voire à celles de la région grenobloise. Notre GAEC est lié à la SAS Ferme OUCHE (Cinq associés : production de pain, viennoiseries et fougasses au levain cuits au four à bois, maçonnerie et taille de pierre, librairie). La Ferme Ouche distribue notamment du pain dans les AMAP de St Hilaire, St Mury Monteymond, Bernin, Lumbin et la Terrasse. » (Journal du 27 juin 2023 – réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes)

Autres exploitants agricoles installés dans la commune :

Chèvrerie labellisée bio, vente de légumes divers, élevage porc/poules de plein air, vente de produits fermiers bio (viande, charcuterie, œufs...) fabrication de glaces, élevage de chèvres angora, vente de miel, forestiers, truffières, etc... (voir annuaire site internet de la Mairie).

Les pages internet de notre association sont ouvertes à tous. Si vous aimeriez parler de votre activité à Plateau des Petites Roches, contactez-nous à adepalsp@laposte.net

Quels sont les liens existant avec les autres exploitants agricoles de l'ensemble du massif de Chartreuse ?

« La Chartreuse dispose d'une unité montagnarde et paysagère homogène, le territoire fonctionne davantage en bassins de vie qu'en massif, avec différents EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) cohabitant les uns à côté des autres ». (AG de l'AAC du 9.3.23)

En fin de compte, il reste beaucoup de travail à faire, mais le découragement n'est pas à l'ordre du jour chez les jeunes agriculteur(rice)s locaux. Le futur a, pour eux, la couleur qu'ont les belles prairies de montagnes et les forêts de Chartreuse : le VERT.

ADEPAL PPR – Mars 2024 –

(*) SAMBEC est emprunté au nom du mont local. L'origine du nom signifierait, selon B. Guirimand dans « Sentiers d'histoire » Sabot. Nous proposons une autre origine plus naturelle dérivée de Sambucus (sureau) arbuste rustique qui envahit les sols en friche. C'est ainsi que Pline l'ancien (le naturaliste, auteur d'Histoire naturelle) nommait le sureau noir. Par ailleurs, en Grec, Sambuke était le nom d'un instrument de musique de type « flûte » fabriqué avec les branches du sureau dont on avait ôté la moelle. Chacun choisira l'origine qui lui convient le mieux.

(**) Nous n'avons pu obtenir les chiffres officiels de la part des conseillers municipaux,

Nous remercions la Ferme OUCHE pour son accueil, et particulièrement LUCAS PAYSANT qui a bien voulu prendre le temps de répondre à nos questions, avec gentillesse.



Des petites brebis de race Manech à tête rousse.